

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	28 Juillet 2020 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DAO/CB/MCA-M/LR11/Compact
LIEU	Par webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Sélection d'un cabinet de consultants pour le renforcement des capacités des ressources humaines mobilisées dans le programme d'alphabétisation fonctionnelle en lien avec l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé, le **28 Juillet 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu de la demande de proposition n° **DAO/CB/MCA-M/LR11/Compact** et apporter des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

M. Sami Benyahya, Procurement Specialist pour le Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Mme Siham Malki, Manager « Mesure d'accompagnement à l'opération de Melkisation » - Direction du projet « Foncier rural » à l'Agence MCA-Morocco.

Cette dernière a exposé brièvement le cadre général dans lequel s'inscrit la prestation objet de la réunion avant de passer en revue le détail y afférent et comprenant son objectif, consistance, durée, livrables et équipes à mobiliser par le prestataire.

M. Amadou Seck, Procurement Agent Manager pour le Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique est acceptée ;
- La protection par mot de passe de l'offre financière sous peine de rejet.

M. Zakaria Sebbar, Responsable de la « Passation des marchés » au sein de l'Agence MCA-Morocco a présenté les dispositions fiscales propres aux procédures de MCC à prendre en considération par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation ;
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente ;
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat ;

- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente ;
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés ;
- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services réalisées par des non-résidents ;
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition ;
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes (hors TVA) payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir ;
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

La présentation PowerPoint exposée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses sont présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Quel est le budget relatif à la réalisation de la prestation ?

R1 : Dans le dossier d'appel d'offres nous avons donné suffisamment d'informations pour ne pas publier de budget. C'est une passation de marché pour laquelle le budget n'est pas publié. Si vous avez besoin de précisions par rapport aux spécifications qui vous permettent d'avoir une meilleure compréhension afin d'établir votre offre n'hésitez pas à les poser.

Q2 : Est-ce que le prestataire qui serait attributaire de ce marché peut soumissionner à un autre marché ?

R2 : Oui s'il n'existe pas de situation de conflit d'intérêt.

Q3 : Pourriez-vous nous fournir un cas fréquent afin d'éviter de tomber dans cette situation de conflit d'intérêt ?

R3 : Exemple : celui qui soumissionne et qui aurait contribué à l'établissement des termes de références n'a pas le droit de soumettre sa proposition.

Q4 : Au niveau de l'éligibilité et particulièrement dans la partie « capacité financière », le CA moyen demandé de 800 000 USD peut-il être additionné par les soumissionnaires qui ont choisi de fournir une offre en groupement ?

R4 : Oui le CA annuel peut s'additionner. A noter que tel que décrit à la page 58 du DAO, chaque membre doit satisfaire à 25 % des exigences et au moins 1 membre doit satisfaire à 55 % des exigences.

Q5 : Vous avez retenu 1 journée de formation, cela ne nous semble pas beaucoup. Est-ce que cette durée est fixe ?

R5 : Il est précisé dans les TdR que la durée de formation des formateurs est de 10 jours pour la période de base et 5 jours pour la période optionnelle.

Q6 : Est-ce que l'effectif des formateurs à former peut évoluer ?

R6 : Non l'effectif est fixe. Le changement peut se faire au niveau des groupes. C'est-à-dire que la répartition peut être modifiée selon la date de communication des listes.

Q7 : Est-ce que vous prévoyez un démarrage simultané des formations de plusieurs groupes ?

R7 : En effet, si les listes sont communiquées au prestataire et selon la limitation des participants par groupe, il faudra prévoir les formations de manière simultanée.

Q8 : Le démarrage est prévu pour quand ?

R8 : Il est prématuré d'avancer une date à ce stade. Cependant d'un point de vue passation des marchés, il faut s'attendre à ce que ce contrat soit signé à partir du mois de Novembre.

Q9 : Comment l'échelonnement du paiement est envisagé ?

R9 : Les modalités de paiement sont indiquées à la page 163 du DAO (CGC 16.1). A noter que le nombre de paiement pour chaque livrable ne dépassera pas (3) trois au maximum.

Q10 : Est-ce que vous avez des exigences sur l'hébergement des bénéficiaires en termes de standing ?

R10 : On n'a pas spécifié d'exigences. Cependant, le consultant doit se conformer aux normes en vigueur et aux standards de décence.

Q11 : Est-ce que les offres financières doivent toujours être protégées par mots de passe ou est-ce que c'est uniquement une exigence de cet A.O ?

R11 : Pour les soumissions électroniques, les offres financières doivent être systématiquement protégées par un mot de passe.

Q12 : Est-ce que le volet transport des bénéficiaires est pris en compte ?

R12 : Le lieu de formation sera à proximité des bénéficiaires dans les zones d'intervention du projet, à savoir les terres collectives du Gharb et du Haouz. Ces derniers se déplaceront d'eux-mêmes. Dans tous les cas, la validation des lieux de formation devra être soumise à l'approbation du maître d'ouvrage. Pour ce qui est de la tâche D, les sessions de formation se dérouleront à Rabat.

Q12 : Il est indiqué que les attestations de références doivent porter sur des missions de renforcement de capacité des ressources humaines au cours des 10 dernières années. Ces missions

doivent être similaires en nature et en complexité à celle du présent Dossier d'appel d'Offres. Est-ce que cela inclus le domaine de l'alphabétisation ou cela peut être du renforcement de capacité dans des sujets plus large ?

R12 : Il s'agit de même nature dans le volet renforcement des capacités et bien sûr plus l'expérience du cabinet se rapproche de la spécificité alphabétisation le mieux c'est.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence

REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N°: DAO/CB/MCA-M/LR11/Compact

Intitulé : Sélection d'un cabinet de consultants pour le renforcement des capacités des ressources humaines mobilisées dans le programme d'alphabétisation fonctionnelle en lien avec l'opération de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Webinaire

Date : 28 Juillet 2020 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Madi Lahcen	Consultant	AC PRODEF	-	madi.lahcen@yahoo.fr	Présence par webinaire
Ghizlane Sada	Senior Manager	CAPITAL CONSULTING	-	Ghizlane.sada@capitalconsulting.ma	Présence par webinaire
Abdeljalil El Hasnaoui	Executive Partner	ORVIGNON	-	A.elhasnaoui@orvignon.com	Présence par webinaire
Lahmar Mohamed	Responsable	AC PRODEF	-	acprodef@free.fr	Présence par webinaire
Rajia Laaouj	Cadre	ANLCA	-	-	Présence par webinaire
Tifitri El Asri	Cadre	ANLCA	-	-	Présence par webinaire
Hamza El Hassouni	Manager Foncier Rural - Direction du projet « Foncier rural »	Agence MCA-Morocco	-	-	Présence par webinaire
Siham Malki	Manager « Mesure d'accompagnement à l'opération de Melkisation » - Direction du projet « Foncier rural »	Agence MCA-Morocco	-	-	Présence par webinaire

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Zakaria Sebbar	Responsable de la Passation des marchés	Agence MCA-Morocco	-	-	Présence par webinaire
Youssef Medouar	Directeur de la Passation des marchés	Agence MCA-Morocco	-	-	Présence par webinaire
Amadou Seck	Procurement Agent Manager	Cardno Emerging Markets	-	-	Présence par webinaire
Sami Benyahya	Procurement Specialist	Cardno Emerging Markets	-	-	Présence par webinaire